



## Pont de l'ascension 2025 pour la garde d'enfant

Par **Stevetenin**, le **23/05/2025** à **17:13**

Bonjour,

Je suis censé avoir ma fille le week-end du 31 mai et 1er juin 2025, le jeudi 29 étant férié et le vendredi 30 mai étant vaqué par l'éducation national, puis-je récupérer mes enfants pour le pont de l'ascension sachant qu'il précède mon week-end de garde?

Pour précision, j'ai une garde élargie je la récupère le vendredi à la sortie des classes les week-end des semaines paire et elle part chez sa mère les mercredis à 18h en semaine impaire.

En 2022 elle avait bénéficié du ponts de l'ascension le jeudi 26 mai et vendredi 27 mai 2022, plus son week-end de garde.

En 2023, nous avons convenu, qu'elle était chez moi le ponts du jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023, plus mon week-end de garde.

En 2024, elle avait récupéré Noémie mardi 7 mai à la sortie des classes et enchainé les fériés du 8 mai et le ponts de l'ascension du 9 et 10 mai 2024 + son week end de garde. J'ai toujours procédé en bienveillance afin que moi ou mon ex conjointe ne soyons pas bloqué pour ces types de week-end.

Elle m'écrit aujourd'hui en me disant avoir consulté son avocate: elle indique que seul le jeudi étant considéré comme jour férié et suit son droit de visite et d'hébergement qui court jusqu'au vendredi. Je serai censé récupérer ma fille que le vendredi.

Merci infiniment pour votre aide

Par **Zénas Nomikos**, le **24/05/2025** à **10:23**

Bonjour,

je ne sais pas mais il faut se référer au jugement et à son contenu précis. Non?

Par **Isadore**, le **24/05/2025** à **11:05**

Bonjour,

Et il faudrait aussi préciser qui a la résidence principale et qui a le DVH.